

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Paris, le **29 FEV. 2020**

Nos Réf. : MEFI-D20-01957

Monsieur le Ministre,

*Chm François,*

*AP 10/03/2020  
↳ Mélodie.*

Nous avons présidé une réunion le 21 février dernier avec les filières industrielles et les organisations professionnelles pour échanger sur les conséquences pour les entreprises de la crise du Coronavirus. A la suite de cette réunion, nous tenons à attirer votre attention sur les mesures que nous avons prises et que les élus locaux pourront relayer aux entreprises de leurs territoires :

- des mesures de court terme permettant de maintenir la trésorerie disponible (report des échéances fiscales et sociales voire remises gracieuses, activité partielle, ouvertures dominicales supplémentaires) pourront être sollicitées par les entreprises ;
- des dérogations au plafond d'heures supplémentaires autorisées pourront également être demandées, sur le fondement de l'article L 3121-6 du code du travail ;
- pour permettre aux entreprises de signaler leurs difficultés et d'être prises en charge immédiatement, une adresse mail dédiée est active depuis lundi : [covid.dge@finances.gouv.fr](mailto:covid.dge@finances.gouv.fr). S'agissant plus particulièrement des secteurs du commerce et de l'artisanat, nous vous confirmons que Monsieur Romain Talamoni continuera d'être votre correspondant au sein de la direction générale des entreprises ([romain.talamoni@finances.gouv.fr](mailto:romain.talamoni@finances.gouv.fr)) ;
- nous avons annoncé aujourd'hui que le Coronavirus serait considéré comme un cas de force majeure pour les marchés publics de l'État, ce qui permettra d'exonérer de pénalités les entreprises directement concernées en cas de retard d'exécution ;

.../...

Monsieur François BAROIN  
Ancien Ministre  
Président de l'Association des Maires de France  
et des Présidents d'intercommunalité  
41, quai d'Orsay  
75343 Paris

- nous vous demandons par ailleurs de bien vouloir relayer à vos élus un message de clémence concernant les achats publics des collectivités relevant de leur périmètre, afin qu'ils évitent d'appliquer des pénalités de retard aux entreprises victimes de difficultés d'approvisionnements en provenance de la Chine.

Au niveau européen, une coordination étroite de nos réponses à la crise du Coronavirus est engagée par la Commission européenne, sous l'impulsion du Commissaire européen au marché intérieur Thierry Breton. Nous avons pleinement soutenu cette approche lors du Conseil de compétitivité du 27 février dernier.

Cette crise met également en évidence un problème structurel de dépendance vis-à-vis de grands pays producteurs - qu'il s'agisse de l'approvisionnement de nos sites de production comme des grandes surfaces alimentaires ou spécialisées. Nous devons amorcer rapidement, avec les filières concernées, une réflexion sur les produits indispensables à notre industrie et à nos modes de consommation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Bien au contraire,*



Bruno LE MAIRE



Agnès PANNIER-RUNACHER